

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 mars 2024

L'aide au voyage pour les études supérieures passe à 100 % !

Dorénavant tous les étudiants ultramarins (DROM-COM) éligibles au Passeport pour la Mobilité des Etudes (PME) bénéficieront d'une prise en charge intégrale de leur trajet A/R pour se rendre sur leur lieu d'études.



Après la mise en place en novembre dernier du **PME+** (2^{ème} billet A/R pris en charge pour les néo-bacheliers), la deuxième mesure phare dédiée aux étudiants, prévue dans le cadre du CIOM, ne s'est pas fait attendre.

Dorénavant, la bourse ne sera plus un critère pour évaluer le niveau de prise en charge de LADOM. Tous les étudiants post BAC, poursuivant leurs études supérieures en mobilité, en raison de la saturation ou de l'inexistence des études visées, pourront bénéficier d'un coup de pouce de LADOM.

Cette aide, accessible sous conditions de ressources, prendra la forme du **financement à 100% d'un billet d'avion A/R par an**, en classe économique, pendant toute la durée des études. Avant cette nouvelle décision de l'Etat, les étudiants, éligibles au PME, mais non boursiers, bénéficiaient d'une prise en charge à hauteur de 50 %.

Par ailleurs, à compter de la rentrée universitaire 2024/2025, l'âge maximum pour bénéficier du dispositif PME **passé à 28 ans** (contre 26 ans).

En 2023, + de 10 000 étudiants originaires des DROM-*COM ont eu accès à ce dispositif. Pour en bénéficier, les étudiants doivent se connecter sur ladom.fr.

** les résidents des collectivités de St-Pierre-et-Miquelon, Polynésie-française, Wallis-et-Futuna et Nouvelle-Calédonie intéressés par cette nouvelle mesure doivent se rapprocher du représentant local de l'Etat.*

Contact presse : Laura Bourgninaud, Directrice de la communication – laura.bourgninaud@ladom.fr